

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 625

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 D

À la première phrase de l'alinéa 42, substituer aux mots :

« et les régions, dont »

les mots :

« , les régions et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.